

Directive Machines 2006/42/CE

ASERCOM, l'association européenne des fabricants de compresseurs et contrôles pour la réfrigération, a examiné les implications de la révision de la Directive Machines 2006/42/CE (MD) concernant les compresseurs et groupes de condensation produits par les membres de l'ASERCOM.

Après évaluation de cette Directive et afin de répondre aux recommandations publiées par la Commission européenne * par rapport à l'application de la Directive aux compresseurs de réfrigération et groupes de condensation, l'ASERCOM a adopté la position suivante en accord avec la législation et les usages européens :

- Les compresseurs de réfrigération et groupes de condensation sont soumis à la Directive Machines, car ils sont considérés comme des «quasi-machines» dans l'esprit de la directive
- Les membres ASERCOM se conforment aux exigences étendues concernant la documentation pour les quasi-machines comme le prévoit la Directive
 - Documents à fournir individuellement avec chaque produit vendu
 - Les exigences au niveau des langues afin de fournir des informations à l'utilisateur final
 - La diversité des documents fournis est adaptée au cas par cas après accord mutuel entre clients et fournisseurs
- Une "Déclaration d'incorporation" est fournie par le fabricant comme requis par la directive, pour les quasi-machines alors qu'il n'est pas nécessaire de fournir une "déclaration de conformité"
- De même, le marquage CE, en référence à la Directive Machines, ne sera pas rattaché aux produits, MAIS
 - D'autres directives peuvent rendre nécessaire d'apposer la marque CE sur les produits
 - Les déclarations de conformité par rapport à ces directives doivent être fournies
 - Les produits soumis en particulier à la directive basse tension, comme les compresseurs à moteur, porteront la marque CE et leur déclaration de conformité correspondante devra être fournie.

* "Guide d'application de la directive machines 2006/42/CE», Première édition datée Décembre 2009
Commission européenne, DG Entreprises et industrie